



Litige par un artisan

Par audeaxeljo

Bonjour je suis en procès de fond après un référé et une expertise judiciaire avec un artisan qui devait faire des travaux suite à un incendie, maintenant l'artisan au bout de 7 ans me dit que la décision du juge ne peut aboutir car j'ai pas réglé sa facture. Est-ce que c'est normal merci par avance

Par yapasdequoi

Bonjour
Votre avocat doit savoir vous répondre....

Par Isadore

Bonjour,

Quand on est en litige avec quelqu'un, il faut écouter son avocat, pas la partie adverse qui bien sûr vous raconte ce qui l'arrange. C'est le juge qui va trancher votre affaire, pas l'artisan.

Par audeaxeljo

Mais le juge pourra-t-il juger l'affaire de fond si la prescription n'est pas prise en compte par un jugement ? Merci

Par yapasdequoi

Posez la question à votre avocat.
Certaines procédures permettent d'interrompre la prescription. C'est peut-être votre cas.